



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE**

Claire Risterucci
**Donner
de l'éloquence
aux étoffes**
INTERVIEW P4À6

OPINIONS P2
AGRICULTURE P16
BRÈVES P17
AGENDA P18
CARNETS DE BORD P19
ANNONCES LÉGALES P9

Photo DR Archives Claire Risterucci

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

HUMEUR

La Méditerranée, nouvelle mer tropicale ?

En ce début juillet, la Méditerranée bat déjà des records inquiétants avec 30 °C par endroits, notamment au large de la Corse, soit plus de cinq degrés au-dessus des normales. Des températures que l'on ne devrait atteindre, au mieux, qu'autour du 18 août, même si à cette époque la mer culmine d'ordinaire à peine au-dessus de 26 °C. Les moyennes du mois de juin, elles, ont dépassé de trois à six degrés celles relevées entre 1982 et 2023. Or si ces températures peuvent réjouir quelques amateurs de baignade en eaux tropicales, cette dynamique qui s'accélère est en réalité glaçante. Selon les experts du Met Office, le service national britannique de météorologie, ces anomalies de températures ne sont d'ailleurs pas inhabituelles mais « *statistiquement impossibles* » sans le réchauffement climatique causé par l'homme. Le phénomène n'aurait en effet une probabilité de se produire qu'une fois tous les 216 milliards d'années. Autant dire jamais. « *C'est comme si la Méditerranée gagnait au loto 1500 fois d'affilée* », déplorent-ils. Mais au lieu de remporter le gros lot, le Mare nostrum subit les affres de ces canicules marines, chaque année plus précoces, plus longues et plus intenses. Les posidonies, ces prairies qui protègent nos côtes, dépérissent. Les coraux blanchissent, meurent. Et la faune endémique est pour sa part concurrencée et peu à peu remplacée par des espèces tropicales invasives qui bouleversent la biodiversité. C'est tout un équilibre millénaire qui se fissure sous nos yeux. Dans le même temps, l'énergie engrangée sous la surface nourrit pour sa part des phénomènes extrêmes à l'instar des médicanes, ces tempêtes hybrides entre cyclone et dépression, rares il y a encore quelques années, qui deviennent désormais presque banales après l'été. Il est temps de regarder la réalité en face : malgré ce qu'en pensent les esprits chagrins, ces phénomènes avec lesquels il faudra malheureusement apprendre à vivre sont le signe d'un dérèglement profond qui redessine nos paysages, menace notre sécurité et notre avenir. Nier leur existence ou fermer les yeux serait un aveuglement coupable. ■ **Manon PERELLI**

KAMPÀ

S'AVVICINA...



**DONNER DE L'ÉLOQUENCE AUX ÉTOFFES P4 À 6****AGRICULTURE****BROCCIU : LE SAVOIR-FAIRE EN DANGER? P16****EN BREF ET EN CHIFFRES P17****AGENDA P18****CARNETS DE BORD P19****ANNONCES LÉGALES P7****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.comChef d'édition : **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU**Pocu casgiu**

Usapè fà anticu è tradiziunali di u brocciu saria minacciatu? Hè ciò ch'elli temini parechji pastori corsi, aduniti inde sindacati agriculi, par via di un cambiamentu pussibili di i reguli di l'AOP Brocciu. Oghji, dopu chì l'animali sighini stati munti, ferma un tempu di 40 ori pà trasfurmà u latti in brocciu. Si trattaria pà l'avvena di passà à 72 ori. Un sprupositu pà i difensori di a sputichezza di issu pezzu di u patrimoniu gastronomicu corsu. Pà l'agricultori, una decisioni simuli batteria solu à prò di una sola categoria d'attori, l'industriali. Argumenti chì sò ricusati da u sindacatu AOP. Par ellu, issu passaghju à 72 ori parmittaria à i lattaghji di pudè passà nant'à i spluttazioni tutti i dui ghjorni invece d'ogni ghjornu, ma dinò à i pastori di caghjà un ghjornu nant'à dui pà quilli chì a volini fà. Pudaria parmetta à parsoni soli di fà st'azzioni un ghjornu, è d'andà à venda u so brocciu un antru ghjornu pà pudè urganizà u so travagliu è i so ghjurnati di una manera sfarenti. Com'è s'è, in i tempi, i nostri vechji pastori pudiani raghjunà cusì... Invece, pà tutti quilli chì rispettani u sapè fà, un latti chì ùn hè più frescu cambia assai affari, vali à dì ch'ellu sarà sicuramente pasturizatu. Omu pudaria imaghjinà tutti i svianzi pussibili, cù un brocciu chì divintaria solu un ersatz di ciò ch'ellu fù, podassi una brousse. Tutta issa pulemica metti in risaltu un problema più largu, quillu di a filiera lattaghja corsa. Senza pastori, pecuri, capri è latti, brocciu ùn si ni faci. Saria una bona pà l'attori in carica di l'agricultura isulana di fà u puntu nant'à tuttu ciò chì cuncerna l'allevu pecurinu è caprunu, i dispositivi di furmazioni, i cundizioni di stallazioni di i ghjovani allivadori, l'appoghju tennicu è sanitariu, a remunerazioni di u latti, a quistioni di l'impurtazioni, eppo'i reguli di certificazioni. Infini, a missa in ballu di un pianu pà purtà un soffiu novu à issu settori d'attività indispinsevuli pà l'agricultura è l'ecunomia di a nostra isula. Dighjà ch'è no semi in traccia di perda tuttu ciò chì ci hà sempri custituitu, pruvemi à salvà u pocu chì ci ferma... ■

Santu CASANOVA

Claire Risterucci Donner de l'éloquence aux étoffes



Photo Christophe Giudiceelli

*De ses débuts à Montélimar
en passant par*

*la Comédie-Française jusqu'à
son retour en Corse,*

*la costumière Claire Risterucci
retrace son parcours, dans lequel
le tissu devient langage scénique. Récompensée par
un Molière en 2009 pour
Madame de Sade, elle défend
un métier discret mais essentiel,
au service du texte, du corps et
de la vision du metteur en scène.*

Comment avez-vous débuté?

J'y suis arrivée par la bande, comme on dit. J'ai fait une formation de styliste, j'ai travaillé dans des ateliers de confection, fait du patronage. J'avais même lancé pendant deux ans une ligne de vêtements à Montélimar. Ensuite, j'ai fait du sur-mesure, et c'est là qu'un voisin, qui était metteur en scène, est venu me voir pour me dire qu'il avait besoin d'une costumière pour *La Double Inconstance* de Marivaux. J'ai pris un billet de train pour aller au musée des Compagnons du Tour de France à Paris pour voir comment on faisait un corset. C'était en 1984, pas de photos, pas d'internet, uniquement des notes. C'est donc comme ça qu'a débuté ma carrière de costumière.

Et les projets arrivent?

Pas immédiatement. Montélimar, c'est petit, ce sont de petites compagnies. Et je me dis qu'il faut que je monte à Paris. Nous sommes en 1988, je trouve du

jour du tournage, et par la force des choses, je deviens la costumière principale du film! Le film s'appelait *Borderline*, réalisé par Danièle Dubroux.

Finalement, vous vous retrouvez dans un réseau et vous enchaînez les projets.

Oui, je travaille avec des metteurs en scène avec qui j'ai créé une certaine fidélité: Marc Paquien, Jacques Vincey. En général, ils s'entourent des mêmes équipes, ils savent ce dont tu es capable, ce que tu peux faire. Et les techniciens lumière, habilleurs, costumiers se connaissent également. Je vois ce métier comme un véritable travail d'équipe. Il faut travailler avec la lumière, avec les acteurs en scène. Par exemple, une régisseuse lumière avait vu que j'avais rajouté des boucles d'oreilles; elle a immédiatement mis en place un projecteur pour les mettre en valeur. Ce sont des détails, même infimes, mais qui, mis bout à bout, changent tout.

travail à l'accueil d'une agence de publicité, et en même temps je vais dans les théâtres, je rencontre du monde. Et le premier projet, c'est au cinéma. On me dit qu'une costumière cherche une assistante. Il se trouve que cette costumière se prend une cuite le premier



En attendant Godot,
Laurent Fréchuret

« Pour moi, le costume doit coller au texte et au physique des comédiens, mais aussi à leurs déplacements sur le plateau. Et puis, nous manipulons de l'humain. Si une comédienne saute ou tombe, je vais me débrouiller pour qu'elle reste élégante, qu'elle ne se retrouve pas avec sa jupe dans le visage, par exemple. Si une comédienne n'aime pas ses bras, je vais dessiner un costume avec des manches. Ce détail ne va pas changer la face du monde, mais la comédienne sera plus à l'aise. »

Même si c'est un travail d'équipe, au fil des années, il y a quand même un fil conducteur, une patte qui est la vôtre ?

J'écoute beaucoup les metteurs en scène. Pour moi, le costume doit coller au texte et au physique des comédiens, mais aussi à leurs déplacements sur le plateau. Et puis, nous manipulons de l'humain. Si une comédienne saute ou tombe, je vais me débrouiller pour qu'elle reste élégante, qu'elle ne se retrouve pas avec sa jupe dans le visage, par exemple. Si une comédienne n'aime pas ses bras, je vais dessiner un costume avec des manches. Ce détail ne va pas changer la face du monde, mais la comédienne sera plus à l'aise.

En 2009, vous obtenez le Molière du meilleur costume pour *Madame de Sade*, de Yukio Mishima mis en scène par Jacques Vincey avec une robe très remarquée.

C'est inattendu, parce qu'il y avait le frère de Podalydès qui était aussi nommé, et une autre costumière, Claire Belloc. Mais en fait, j'ai tellement travaillé en province que tous les directeurs de théâtre me connaissaient. Donc ils ont su reconnaître un projet original aussi. Je pense que c'était quand même assez audacieux. C'est un costume spectaculaire et très technique. Ces carcasses de crinolines sont faites avec de la corde à piano. Les costumes donnent l'impression que les comédiennes glissent sur une pa-

tinoire. À ce moment-là, je me dis que la profession m'a remarquée, et ça fait plaisir. Mais après le Molière, les jeunes compagnies ne m'ont plus appelée, pensant que j'étais inaccessible.

Aujourd'hui, d'ailleurs, le Molière du meilleur costume n'existe plus. Il a été remplacé par celui de la meilleure image, qui rassemble scénographie, lumière et costumes.

Ce sont tous ces métiers-là qui font le charme du théâtre, et on les évince. C'est un peu dommage de mettre uniquement l'accent sur les acteurs. Sans costumes, sans décors et sans lumière, est-ce que l'acteur et la mise en scène seront mis autant en valeur ? La réponse est non. Mais comme ce sont à la fois des métiers artistiques et techniques, on les relègue au « côté technique ».

« Sans costume, sans décor et sans lumière, est-ce que l'acteur et la mise en scène seront mis autant en valeur ?

La réponse est non. »

Vous, qui êtes originaire du Boziu, avez finalement choisi de vous installer en Corse...

Un univers culturel que je ne connaissais pas, que je commence à découvrir. Et je m'aperçois que, malgré les budgets qui ne sont pas les mêmes qu'à

Paris, l'esthétique a son importance sur les plateaux. Je m'adapte, on fait le mieux possible. À la Comédie-Française, il y a des ateliers de teintures, des modistes, des personnes qui dessinent et fabriquent des chapeaux, des cordonniers. Ici, on s'adapte, on bricole. Costumière, c'est un métier des arts appliqués. En Corse, je travaille avec Alexandre Oppecini, Guy Cimino, Jean-Pierre Lanfranchi, Noël Casale.

Vous donnez également des cours à l'Université de Corse en arts du spectacle. C'est un métier qui a la cote auprès des étudiants ?

Ce sont surtout des jeunes qui veulent être comédiens ou metteurs en scène. Ils ont une notion très vague de ce qu'est un costume et comment on intervient dessus. Même si cela ne va pas être leur métier, il faut les sensibiliser pour les préparer. Au théâtre, plus qu'au cinéma, comme je l'ai dit, c'est un travail d'équipe et tout concourt à être cohérent.

Le profane imagine parfois que le métier de costumier consiste simplement à faire du shopping dans une boutique de vêtements et habiller des comédiens.

Un costume, au cinéma ou au théâtre, n'a rien à voir avec la vie. Quand tu es au théâtre, à l'opéra ou au cinéma, ce qui est très important, c'est qu'on te demande une jupe pour tel acteur, pour tel texte, pour tel décor, pour telle lumière, pour tel metteur en scène.

« Je n'ai pas d'époque préférée.
Ce qui m'intéresse, c'est qu'on me dise :
« Je veux que ce soit inspiré
de telle époque. » »

La Locandiera, Marc Paquien

Photo DR Archives Claire Rsterucci

Parce que suivant le metteur en scène, il te dit : « Ce texte a été écrit en 1780, mais moi, je veux l'actualiser, je veux le faire en 1940. » Il y a un cahier des charges. Mes étudiants sont même surpris de voir qu'il y a des costumiers sur les films contemporains. Comment habiller une scène avec sept ou huit P.-D.G. en costume pour qu'ils ne soient pas tous pareils ? Si le décor d'une agence de tourisme est bleu, on ne peut pas habiller l'agent qui y travaille en bleu.

Et puis il y a surtout tout le côté technique des costumes. Nous avons aussi créé une robe qui disparaissait dans une valise en un instant, à l'image d'un tour de magie. Une autre fois, nous avons mis trois mois pour trouver le costume le plus épuré possible, que

souhaitait un metteur en scène qui travaillait sur le minimalisme.

Quel est le costume que vous aimeriez créer ?

J'aimerais travailler avec un metteur en scène qui a une idée esthétique précise. Après, je n'ai pas d'époque préférée. Ce qui m'intéresse, c'est qu'on me dise : « Je veux que ce soit inspiré de telle époque. » Par exemple, quand on a fait *Antigone* de Jean Anouilh à la Comédie-Française, le metteur en scène m'a dit : « Je ne veux pas vraiment qu'on voie une époque, mais que cela évoque les années 40. » C'est-à-dire l'époque du texte. La première image que l'on voit de la comédienne qui interprète *Antigone*, elle porte un pantalon avec des pinces, avec une chemise qui devait se froisser au fur et à me-

sure. J'ai choisi une étamine de laine, parce que l'étamine de laine, avec l'humidité, prend la forme du corps. Ce sont des détails, mais quand elle arrive, elle est avec sa chemise clean, et au fur et à mesure que le jeu avance... C'est infime, hein, mais c'est la volonté du metteur en scène.

Quels sont vos projets artistiques à court terme ?

Nous avons commencé les lectures de la prochaine pièce de Noël Casale, qui souhaite monter *Roméo et Juliette*. Il y a Pierre Savalli qui veut adapter *Murtoriu* de Marcu Biancarelli, et puis il y a les pièces d'U Teatrinu et celles d'Alexandre Oppecini. ■

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

**CREATION
SOCIETE**

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la **SAS LAURENT**, au capital de 200.000 €. **Siège** : Route de La Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza. **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio. **Objet social** : L'activité de société holding, en ce compris la prise de participation, directe ou indirecte, la réalisation d'investissements (y compris immobiliers) et le montage et la structuration d'opérations d'investissement ; Les apports en nature suivants ont été réalisés : Par Monsieur Guillaume, Gaetan, Jean-Jacques, Joseph **LAURENT** : **Apport de droits sociaux** : 38 actions détenues dans la sas laurent pere et fils, estimé à 95.000,00 €. Par Monsieur Jean-Jacques, Joseph, Gaetan **LAURENT** : **Apport de droits sociaux** : 42 actions détenues dans la sas laurent pere et fils, estimé à 105.000,00 €. Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement. **Président** : Monsieur Guillaume, Gaetan, Jean-Jacques, Joseph **LAURENT**, demeurant Route de La Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza. **Directeur Général** : Monsieur Jean-Jacques, Joseph, Gaetan **LAURENT**, demeurant Route de La Testa, Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, 20144 Zonza.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 01/07/2025, il a été constitué une **SAS** dénommée : **DIET FORM 2B**. **Siège social** : 317, Lotissement Cala d'Alivu - 20220 Monticello. **Capital** : 1000 €. **Objet social** : L'exploitation d'une salle de sport, enseignement et pratique de toutes disciplines sportive, musculation, yoga, pilate, relaxation, danse. L'activité de coaching à domicile ou en salle. Diététicien, nutritionniste. **Président** : M **FERRANDINI** Loic demeurant Lot L'Alivu - 20220 Monticello élu pour une durée de Illimité. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 01/07/2025, il a été constitué une **EURL** ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **LA MAISON CRÉA** **Sigle** : **LMC**. **Capital** : 1000 euros. **Siège** : Résidence l'Absolu, Bâtiment A, route Impériale, 20600 Furiani. **Objet** : Exploitation d'un salon de coiffure mixte. **Durée** : 99 ans. **Gérance** : Mme Rao Célia demeurant Lotissement San Antone, Villa Johanna, 20620 Biguglia. **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 04

U SILENZIU

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Farone
Baléone, 20167 Afa

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 28/02/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : **U SILENZIU** **Siège** : Zone Industrielle de Baléone, Lieu-dit Farone, 20167 Afa **Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1000 euros **Objet** : L'exploitation de locaux dans lesquels les clients ont la possibilité de pratiquer des activités de défoilement, ainsi que la vente de fichiers vidéos, et l'activité de snacking [sans vente de boissons alcooliques]. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Sous réserve** des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. **Agrément** : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Président** : Madame Guylaine **BARENOT**, demeurant Lieu-dit Farone - Baléone - 20167 Afa. **Directeur Général** : Madame Sonia **SAADI**, demeurant Résidence Soleil - Mezzavia - RN 193 - 20167 Ajaccio. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 30/06/2025, il a été constitué une Société par voie d'apport partiel d'actif, sous le régime juridique des scissions, de la branche complète et autonome d'activité appartenant à la société **SINOPIA** avec effet au 30 juin 2025, ayant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : **SINOPIA PEINTURE** **Siège** : 1, Rue du 1er Bataillon de Choc, Lieudit Castel Vecchio, 20090 Ajaccio **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 210.000 Euros **Objet** : Toutes activités relatives à la rénovation intérieure et accessoires. **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions à un tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. **Présidente** : La société **SINOPIA**, Société à responsabilité limitée au capital de 150.000 Euros, dont le siège social est 1, Rue du 1er Bataillon de Choc, Lieudit Castel Vecchio, 20090 Ajaccio, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le numéro 432 087 617, représentée par Monsieur Frédéric, Christian **PADOVANI**, Gérant associé. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

N° 06

CASA NOSTRA

Société Civile Construction Vente
Au capital de 1000 euros
Siège social : C/O Le Printemps
Avenue de la République
20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 30/06/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Construction Vente **Dénomination sociale** : **CASA NOSTRA** **Siège social** : C/O Le Printemps, Avenue de la République, 20260 Calvi **Objet social** : Acquisition de terrains, construction sur ces terrains d'un ou plusieurs logements, vente par lots ou en totalité du terrain **Durée de la Société** : 99 ans **Gérance** : Madame Marina **BENEDETTI**, demeurant Avenue de la République, 20260 Calvi **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 8 juillet 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société à Responsabilité Limitée **Dénomination** : **ESPONORT** **Capital** : 800 euros **Siège** : Residence Saint-Joseph Centre - Route Imperiale - 20600 Bastia **Objet** : L'exploitation de tous fonds de commerce d'alimentation générale ; **Durée** : 99 ans **Gérant** : Monsieur Vitor Manuel **DE FARIA NEVES**, demeurant au Bâtiment 1, Porte 19 de la Résidence Vanessa, quartier Monte Carlo à Furiani [20600]. **Immatriculation** : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 08

DOCVINPET

Société Civile Immobilière
Au capital de 5000 euros
Siège social : 15, Avenue Napoléon III
20110 Propriano

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Propriano du 02/07/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière **Dénomination sociale** : **DOCVINPET** **Siège social** : 15, Avenue Napoléon III, 20110 Propriano **Objet social** : Acquisition, administration, vente, gestion et exploitation par bail location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers. **Durée** : 99 ans **Capital social** : 5000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire **Gérance** : M. Vincent **PAOLINI**, demeurant 12, Rue Pascal Paoli, 20110 Propriano **Clauses relatives aux cessions de parts** : Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales requis dans tous les cas. **Immatriculation** : RCS Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 09



**SCP Catherine
BAEUMLIN-ANDELFINGER
& Hélène SIFFERT KLUSKA
Notaires Associés**
76, Rue du 3ème Zouave
BP 76 - 68132 Altkirch Cedex
Tél : 03.89.40.97.11

SCI I CUCINI

Aux termes d'un acte reçu le 1er juillet 2025 par Maître Catherine **BAEUMLIN - ANDELFINGER**, Notaire à la Résidence d'ALTkirch, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **SCI I CUCINI** **Forme** : Société Civile Immobilière. **Capital social** : 171.000,00 € [CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE EUROS] divisé en 171.000 parts de 1,- Euro chacune. Ledit capital étant constitué par un apport immobilier de la nue-propriété des biens sis à PORTO-VECCHIO [20137], 13, rue du Général de Gaulle, cadastrés section AE numéro 141, lot numéro 12. **Siège social** : Porto-Vecchio [20137], 13, rue du Général de Gaulle. **Objet social** : La société a pour objet l'acquisition, l'administration et l'exploitation, directement ou indirectement, par bail, location, sous-location, association, participation ou autrement d'immeubles de toute nature, et l'aliénation de la totalité ou de partie des immeubles sociaux par voie de vente, échange ou apport en société. **Durée de la société et lieu de dépôt des statuts** : La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio où les statuts seront déposés. **Parts sociales - Clause d'agrément** : Les parts sociales ne peuvent être cédées à titre onéreux ou gratuit, quelle que soit la qualité du cessionnaire, notamment associé, conjoint, ascendant ou descendant du cédant, qu'avec l'agrément des associés par décision collective extraordinaire. **Gérant** : Madame Jennyfer **MORICE** née **BARBERGER** demeurant à PORTO-VECCHIO [20137], rue de la B.C.R., Résidence Clos Vignola.

Pour avis,
Me Catherine **BAEUMLIN-ANDELFINGER**,
Notaire.

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 23 Juin 2025, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **ORTAGLIA** **Capital** : 500 € **Objet** : La société a pour objet : - L'acquisition d'un terrain à bâtir ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ; - L'aménagement et la construction sur ce terrain, d'un ou plusieurs immeubles ; - La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; - L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts et constitution de garanties y relatives ; **Siège social** : 15, Zone Industrielle de Tragone - 20620 Biguglia **Durée** : 99 ans **Président** : Monsieur Antoine, Félix **AMORINI** demeurant 27, Route de Ville - chemin de Caselle - 20200 Bastia. **Immatriculation** : Au RCS de Bastia.

SPARIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lenza All Asino
20220 L'Ile-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ILE-ROUSSE du 27/06/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : SPARIA

Siège social : Lenza All Asino, 20220 L'Ile-Rousse

Objet social : * L'organisation, la création, la coordination et la gestion d'événements privés, notamment les mariages, anniversaires, baptêmes, fêtes familiales et autres célébrations ; * La conception et la réalisation d'événements culturels et culinaires, tels que des concerts, expositions, spectacles, festivals, diners thématiques, ateliers gastronomiques, dégustations, animations culinaires et autres manifestations similaires ;

* La prestation de services liés à l'événementiel, incluant la décoration, la location de matériel, la coordination logistique, la réservation de lieux, la gestion de prestataires (traiteurs, chefs, photographes, artistes, animateurs, etc.) ;

* La proposition de prestations d'hébergement temporaire (nuitées), en lien avec les événements organisés, notamment en maisons, gîtes, domaines ou tout autre lieu privatif ;

* La location et la mise à disposition de terrains et d'espaces extérieurs pour privatisation, dans le cadre d'événements ou à des fins touristiques, récréatives ou culturelles ;

* Le conseil en organisation d'événements et en communication événementielle ;

* La vente de produits et services accessoires ou connexes à l'activité événementielle (papeterie, cadeaux personnalisés, produits de décoration, produits alimentaires, etc.).

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Petru-Battista REZZI, demeurant Lenza Al Asino, 20220 L'Ile-Rousse, a été nommé Gérant.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination : " S.N.B "

Siège : 10, Route de la Cathédrale, Résidence Les Tamaris, 20217 Saint-Florent

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et administration

Durée : 99 années

Capital : 1000 Euros

Gérance : Madame Sarah, Maryse, Edith RONCAGLIA-GRIMALDI demeurant 10, Route de la Cathédrale - Résidence Les Tamaris - 20217 Saint-Florent

Immatriculation : RCS Bastia.

Pour Avis,



04 95 32 04 40

CORSU'STORES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
4, Avenue du Mont Thabor
Immeuble Castellani, 20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 01 juillet 2025 à AJACCIO [20000], il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : CORSU'STORES

Siège : 4, Avenue du Mont Thabor, Immeuble Castellani, 20090 Ajaccio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : - L'entretien, la maintenance, la vente de stores et de volets ;

- L'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ;

- Et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Lilian CHADOIN, demeurant A Castagna, Route de Grance, 20100 Sartène.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

MODIFICATION
SIEGE SOCIAL

CASA DI FIUME

Société Civile Immobilière
Au capital de 808.100 €
Fiorino, Sainte Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza
RCS Ajaccio 823 546 023

AVIS DE PUBLICITE
DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 01 janvier 2024MODIFICATION
DU SIEGE SOCIAL

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 01 janvier 2024, il a été décidé de modifier le siège social à compter du 01 janvier 2024 le siège social est fixé : 670, U Stodonu, Lieu-Dit Pascialella, Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20144 ZONZA. En conséquence, les statuts sont mis à jour.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

CASAGHJULIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Chemin de Torretta
Les Collines du Salaro, 20000 Ajaccio
887 475 259 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 1er juillet 2025, l'Associée Unique a décidé :

- de transférer le siège social Chemin de Torretta, Les Collines du Salaro, 20000 AJACCIO au Résidence Les Aloes, Bâtiment A, Quartier Balestrino, 20000 AJACCIO à compter du 1er juillet 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Présidente.

MODIFICATIONS
STATUTAIRES

LUXMAN

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Sansuperu
Route de Piana, 20130 Cargese
932 535 420 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide une modification exceptionnelle de la durée des exercices sociaux. L'exercice en cours, réduit de six mois et clos le 30 juin 2025, aura une durée de onze mois ; l'exercice suivant ouvert le 1er juillet 2025 aura une durée de dix-huit mois et sera clos le 31 décembre 2026 afin de revenir à la date de clôture initiale prévue par les statuts.

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 29 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 29 - EXERCICE SOCIAL

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Est ajouté l'alinéa suivant :

"Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 10 juin 2025, l'exercice ouvert le 1er août 2024 est réduit de six mois et sera clos le 30 juin 2025 ; l'exercice suivant ouvert le 1er juillet 2025 aura une durée de dix-huit mois et sera clos le 31 décembre 2026 afin de revenir à la date de clôture prévue à l'alinéa qui précède."

Pour avis, Le Président.

DECA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 228.673,53 euros
Siège social :
Centre Commercial La Rocade
20600 Furiani-326941275 RCS Bastia

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2025, constatant la décision de l'Associée Unique : Monsieur Hadrien DEVICHI, demeurant à Bastia [20200], 2189, Route Supérieure de Cardo, a été nommé en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée ; La société KALLISTE REVISION COMPTABLE et Monsieur Loic JOUVERT n'ont pas été renouvelés dans leur mandat respectif de commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant.

Mention en sera faite au RCS.

Le Président,

AJACCIO PARE BRISE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3000 euros
Siège social :
Zone Industrielle du Vazzio
20090 Ajaccio
882 234 115 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 27/06/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter dudit jour :

* d'étendre l'objet social à compter dudit jour aux activités de dépannage, remorquage extérieur, remplacement vitrage car, bus, autocar sur place et en itinérance, garage solidaire, vente de véhicules neufs et occasions, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

- de nommer M. Frédéric, David PREVOT demeurant Résidence de Juile, Agosta Plage, Porticcio, 20166 ALBITRECCIA en qualité de Président en remplacement de M. Christopher LIPP, démissionnaire.

Pour avis, le Président.

LOCATION 2000

SAS au capital de 18.400 €
Siège social : Rte de Vico
20118 Coggia
429 959 133 RCS Ajaccio

Par décision de l'Assemblée générale du 14/03/2025, il a été décidé de la nomination de Monsieur Anthony BASTER demeurant BARBICAJA, RUE JACQUES TESSARECH, 20000 AJACCIO en qualité de Président en remplacement de Monsieur Pierre DI GIOVANNI, à compter du 01/04/2025.

Modification au RCS d'Ajaccio.

TERRA CORSA
TERRASSEMENT

Société par Actions Simplifiée
À Associé Unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Saint Sylvestre
20133 Carbuccia
948 884 572 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 7 janvier 2025, l'Associé Unique a décidé : - d'étendre l'objet social aux activités de démaquillage, coupe et vente de bois et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,

Le Président.

C.P.R.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 90.000 euros
Siège social :
20, Boulevard Georges Pompidou
20090 Ajaccio
504 772 302 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération du 30/06/2025, l'Assemblée Générale Mixte a décidé d'étendre l'objet social aux activités de tous services en hôtellerie et para-hôtellerie, entretien des locaux et des espaces extérieurs et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérances,

VAREON

Expert-Comptable à Ajaccio

ATLAS**SAS en cours de Transformation****En SARL** au capital de 152.000 €

Siège social : Lieu-dit Pernicaggio

Espace Caldaniccia

20167 Sarrola-Carcopino

RCS Ajaccio 917 599 193

Suivant délibération du 30/06/2025, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 152.000 €, divisé en 304 parts sociales de 500 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par :

Président : M. David SCIARETTI, demeurant Résidence La Marquise - Lieu-dit Cataro - 20167 Alata

Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par M. David SCIARETTI, demeurant N°14 - Lieu-dit Panganaggio - 20167 Péri.

Pour avis, Le Président.

ANNAELENA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Villa A Giunca

Route de Poretto - 20222 Brando

SIREN : 832 125 579

**CHANGEMENT
D'OBJET SOCIAL**

L'associé unique a décidé en assemblée générale extraordinaire en date du 01/07/2025, de modifier l'ancien objet social au profit du suivant : « L'acquisition, la détention, la gestion et la cession de participations dans les sociétés ayant leur siège tant en France qu'à l'étranger, toutes prestations de services, notamment administrative, comptable, informatique, de gestion, d'études, au profit des sociétés du groupe formé par les filiales directes ou indirectes, ou toutes autres sociétés tierces. ».

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention, la Gérance.

Optique DONATI Bastia

26, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire, en date du 24 juin 2025, il a été décidé modifier l'article 25 alinéa 4 des statuts, relatif aux modalités de prises de décisions extraordinaires. Désormais les décisions extraordinaires seront adoptées par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des actions, au lieu de trois quarts précédemment requis.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

La Gérance.

PUNTA MURA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 450.000 euros

Siège social : Lieu-dit Cavone

20090 Ajaccio

424 396 778 RCS Ajaccio

Suivant décisions de l'Associée Unique du 30/06/2025, il résulte que :

- M. Patrice, Noël, Jean-Pierre MINETO, domicilié 13, Montée Barelli, 06000 NICE a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de la société FIDUCIAL AUDIT,

- la SAS D&C'AUDIT, dont le siège social est à Les Tonnelles Sainte Agathe, 17, Boulevard Général Louis Delfino, 06300 NICE, immatriculée au RCS de Nice sous le n° 953 912 383, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associée Unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2030.

Pour avis, le Président.

MATHONI

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3000 euros

Siège social :

Lotissement Michel Ange

Baleone - 20167 Afa

929 346 260 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 21 mai 2025, il résulte que : Monsieur Nicolas, Paul GUERRINI, né le 11 juillet 1992 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant Lotissement Volpaja II, 20167 APPIETTO, et Monsieur Thomas MADOTTO, né le 1er décembre 1996 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant Lotissement FEDERICCI Route du Vittulo, 20090 AJACCIO.

Ont été nommés Directeurs Généraux à compter du 1er juin 2025 et pour une durée illimitée.

Pour avis, Le Président.

LG

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Route de Saint-Florent

Ortu Simonetta, 20200 Bastia

908 320 963 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 02 juillet 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social aux activités de «Transport à la personne» et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

* Ancienne mention :

- Location meublée d'appartements,
- Location salle de réception avec sous-traitance de la prestation de traiteur,
- Bar.

* Nouvelle mention :

- Location meublée d'appartements,
- Transport à la personne,
- Location salle de réception avec sous-traitance de la prestation de traiteur,
- Bar.

Le reste de l'annonce est inchangé.

 **DEPOSEZ
vos annonces :**
al-informateurcorse@orange.fr

A PRIMA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Hameau de l'Ospedale

20137 Porto-Vecchio

985 298 124 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 17 mars 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle à compter du même jour.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros, divisé en 10 parts sociales de 100 euros chacune.

Pour avis, Le Président.

ETHICORSE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 4, Cours Grandval

20000 Ajaccio

884 992 884 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime en date du 4 juillet 2025, il résulte que : Madame Catherine, Lucienne, Sophie ROUBLIQUE, demeurant 21, Rue du Président KRUGER, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Ophélie, Sophie, Carine BOILEAU, démissionnaire à compter du même jour.

Pour avis, La Présidente.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION****B&B**

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 200 euros

Siège social et de liquidation :

Résidence les Cèdres, Parc Berthault,

20000 Ajaccio

922 274 535 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Frédéric BENETTI, demeurant 8, Boulevard Fred Scamaroni, 20000 Ajaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Résidence les Cèdres, Parc Berthault, 20000 AJACCIO, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.**LABATE GIOVANNI**

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1500 euros

Siège social : Route de Saint-Florent

Ld Ortu Simonetta, 20200 Bastia

984 262 766 RCS Bastia

AVIS DE DISSOLUTION**Cabinet AECB**

Par décision du 30 juin 2025, la société CATLAU, Société par actions simplifiée au capital de 255.000 euros, dont le siège social est Route de St-Florent, Ld Ortu Simonetta, 20200 BASTIA, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 894 763 374 a, en sa qualité d'Associée Unique de la société LABATE GIOVANNI, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société LABATE GIOVANNI au profit de la société CATLAU, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication au BODACC, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du tribunal de commerce de BASTIA. Les oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de BASTIA, 10 boulevard Auguste GAUDIN, 20200 BASTIA.

P. F. INVEST

Société Civile Immobilière

de Construction Vente

En liquidation

Au capital de 5100 euros

Siège social et de liquidation :

Route du Ruppione, 20166 Pietrosella

881 024 459 RCS Ajaccio

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPÉE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 30/06/2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter dudit jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Frédéric BENETTI, demeurant 8, rue Fred Scamaroni, 20000 Ajaccio, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Route du Ruppione, 20166 PIETROSELLA, adresse où la correspondance devra être envoyée et les actes et documents notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au RCS.

Pour avis,
Le Liquidateur.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Identification de l'organisme passant le marché :

Commune de LECCI
120, Stadonu di a Mirria
20137 LECCI
Tel. 04.95.71.43.43
N° de SIRET : 212 00 139 0000 13

Point de contact : Secrétariat général

Adresse internet (URL) : <http://www.lecci.fr>
Courriel : mairie.lecci@wanadoo.fr

2. Objet : Accord-cadre à bons de commande soumis aux dispositions des articles L.2123.1 alinéa 1e R.2123-11 du code de la commande publique, pour la préparation et la livraison de repas en « liaison chaude » au restaurant scolaire municipal, Commune de Lecci.

3. Caractéristiques principales :

La durée du marché relatif aux prestations à effectuer est fixée à une année. Eventuellement, il pourra ensuite être reconduit, à l'initiative de la Commune, DEUX (2) fois, soit pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028.

Nomenclature communautaire.

Classification principale
55000000-0

Classification complémentaire
55523100

4. Informations pratiques :

Les dossiers de consultation seront téléchargés gratuitement sur le site du profil acheteur <http://www.achatspublicscorse.com>

En cas de difficultés pour télécharger des documents et/ou remettre l'offre sur le profil acheteur, une infoline est mise à disposition au 08 92 43 43 63 [0.34 € la mn] du lundi au vendredi : 9h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00.

Les offres seront remises par voie dématérialisée sur le site <http://www.achatspublicscorse.com> ou sous support papier auprès de la commune de Lecci.

La signature électronique des documents n'est pas obligatoire.

Date limite de réception des offres : avant le 31 juillet 2025 à 12 heures

Délai minimum de validité des offres : 90 jours

5. Conditions d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères ci-dessous :

- Critère 1 - Valeur technique 60 points
- Critère 2 - Valeur financière 40 points

La Commune de Lecci se réserve le droit, si elle l'estime nécessaire, de recourir à la négociation [CE - 18/09/2015 n°380821] avec le ou les candidats, par un simple échange de courriers ou lors d'un entretien personnalisé.

Après cette éventuelle étape, sera déclaré lauréat, le candidat obtenant la note la plus élevée

6. Date d'envoi à la publication : 3 juillet 2025

7. Recours :

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 BASTIA cedex
Tel : 04 95 32 88 66.
Adresse courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Le Maire,

Christelle MENAGE

Avocat au Barreau d'AJACCIO

Le Gemellus - Les Quatre Chemins

20137 Porto-Vecchio

Tél : 04.95.51.27.30 - Fax : 09.71.70.45.16

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

LE MERCREDI 17 SEPTEMBRE 2025 à 8 HEURES 30

Au PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO,

Boulevard Masséria - CS 60047 - 20181 AJACCIO CEDEX 1,

à l'audience du Juge de l'Exécution

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques des immeubles suivants [EN UN LOT UNIQUE] composés de :

Commune de PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] :

Lot unique de la vente :

1) Une parcelle de terre Lieudit Cinquino [Bala] cadastrée section I numéro 1682 d'une superficie de 460 m², et la maison à usage d'habitation y édifiée, composée de 2 niveaux [rez-de-jardin et rez-de-chaussée], d'une superficie totale habitable d'environ 180 m².

2) Une parcelle de terre Lieudit Cinquino [Bala] cadastrée section I numéro 1826 non bâtie, d'une superficie de 739 m², sans usage déterminé, située non loin de la parcelle I 1682.

3) Une parcelle de terre Lieudit Cinquino [Bala] cadastrée section I numéro 1829 [attenante à la parcelle I 1826], d'une superficie de 2.613 m² et le garage en tôle avec porte métallique y édifié, à usage d'entrepôt, située non loin de la parcelle I 1682.

MISE A PRIX DU LOT UNIQUE : 200.000,00 €

Le Cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO ou au Cabinet de Maître Christelle MENAGE.

Commune d'ALGAJOLA

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE N° 2025 - 01

MARCHÉ GLOBAL DE PERFORMANCE PORTANT SUR LA RÉNOVATION D'INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE D'ALGAJOLA

ACHETEUR :

Nom, adresses et point(s) de contact :

Commune d'ALGAJOLA
Mairie
Place du Monument aux Morts
20220 Algajola
Tél : 04 95 60 70 47
Email : mairie.algajola@gmail.com

COMMUNICATION :

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Retrait gratuit de l'ensemble des documents de la consultation sur le profil acheteur de la commune d'ALGAJOLA : <https://www.achatspublicscorse.com>

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Dépôt obligatoire des offres électroniques via le profil acheteur de la commune d'ALGAJOLA : <https://www.achatspublicscorse.com>

PROCEDURE :

Type de procédure :

Marché global de performance au sens de l'article L.2171-3 du Code de la Commande Publique [CCP] passé selon la Procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique [CCP].

Conditions de participation : Voir règlement de la consultation

Cautionnement et garanties exigés :

Conformément aux articles L.2191-2 du CCP, une avance est accordée au titulaire.

Le montant de l'avance est fixé à 5,0 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché. Son versement est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de l'avance consentie.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats seuls ou sous forme de groupements.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements ;

Le groupement imposé sera de nature conjointe avec mandataire solidaire.

Date limite de réception des offres : 22 août 2025 à 12H00.

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

Variantes : non

Echantillon : oui

Enchère électronique : non

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : MP1/2025

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français

Information concernant l'accord sur les marchés publics [AMP] :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics [AMP] : Oui

Prestations Supplémentaires Eventuelles [PSE] : non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

IDENTIFICATION DU MARCHÉ :

Intitulé :

Marché global de performance portant sur la rénovation des installations d'éclairage public de la commune d'ALGAJOLA

Classification CPV : 45316110-9

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Réalisation de travaux de réhabilitation de modernisation des installations d'éclairage public.

Le périmètre porte sur :

- 7 armoires de commande ;

- 150 points lumineux environ ;

Lieu principal d'exécution du marché : Commune d'ALGAJOLA

Durée du marché :

Le présent marché est prévu pour une durée de 29 mois, sans reconduction, décomposés comme suit :

Délai de réalisation des travaux d'amélioration-rénovation : cinq (5) mois

Durée des prestations de maintenance : vingt-quatre (24) mois

La consultation comporte des tranches : non

Marché alloti : non

Visite obligatoire : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le financement de l'opération est assuré par des fonds de la Collectivité de Corse, d'EDF et des ressources budgétaires propres de la commune d'ALGAJOLA.

Le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours, conformément aux règles de la comptabilité publique, par mandat administratif.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres : Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours, service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Tribunal Administratif de BASTIA

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 11 juillet 2025.

Le Maire,

Commune d'ALGAJOLA

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE N° 2025 - 02

MARCHÉ DE RÉNOVATION
DE MÂTS FONTE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ACHETEUR :

Nom, adresses et point(s) de contact :

Commune d'ALGAJOLA

Place du Monument aux Morts

Tél : 04 95 60 70 47

Email : mairie.algajola@gmail.com

COMMUNICATION :

Conditions de retrait du dossier de consultation :

Retrait gratuit de l'ensemble des documents de la consultation sur le profil acheteur de la commune d'ALGAJOLA : <https://www.achatspublicscorse.com>

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Dépôt obligatoire des offres électroniques via le profil acheteur de la commune d'ALGAJOLA : <https://www.achatspublicscorse.com>

PROCEDURE :

Type de procédure :

Marché passé selon la Procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-11° du Code de la Commande Publique [CCP].

Conditions de participation : Voir règlement de la consultation.

Cautionnement et garanties exigés :

Conformément aux articles L.2191-2 du CCP, une avance est accordée au titulaire.

Le montant de l'avance est fixé à 5,0 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché. Son versement est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de l'avance consentie.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats seuls ou sous forme de groupements.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;

- en qualité de membres de plusieurs groupements ;

Le groupement imposé sera de nature conjointe avec mandataire solidaire.

Date limite de réception des offres : 22 août 2025 à 12H00.

Réduction du nombre de candidats : non

Possibilité d'attribution sans négociation : oui

Variantes : non

Enchère électronique : non

Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : MP2/2025

Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français

Information concernant l'accord sur les marchés publics [AMP] :

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics [AMP] : Oui

Prestations Supplémentaires Eventuelles [PSE] : non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

IDENTIFICATION DU MARCHÉ :

Intitulé : Marché de rénovation de mâts fonte d'éclairage public

Classification CPV : 45442120-4

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Rénovation par sablage et thermo-laquage en atelier de mâts de style en fonte :

Le périmètre porte sur environ :

- 20 mâts simple

Lieu principal d'exécution du marché : Commune d'ALGAJOLA

Durée du marché :

Le présent marché est prévu pour une durée de 2 mois, sans reconduction.

La consultation comporte des tranches : non

Marché alotti : non

Visite obligatoire : non

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le financement de l'opération est assuré par des fonds de la Collectivité de Corse, d'EDF et des ressources budgétaires propres de la commune d'ALGAJOLA.

Le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours, conformément aux règles de la comptabilité publique, par mandat administratif.

Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).

Modalités d'ouverture des offres : Procédure adaptée

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de BASTIA

Introduction des recours, service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Tribunal Administratif de BASTIA

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 11 juillet 2025.

Le Maire,

COMMUNE DE PIETRA DI VERDE

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Collectivité passant le Marché : Commune de Pietra di Verde

Mairie - 43, A Traversa - 20230 PIETRA DI VERDE - Téléphone : +33 [0] 4 95 36 24 02

Courriel : mairie.pietradiverde@orange.frProfil acheteur : www.e-marchespublics.com

2. Objet du Marché : Mission de Maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux sur les réseaux d'eau potable suite à l'actualisation du diagnostic et du schéma directeur.

3. Procédure de passation du Marché : Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

4. Date limite de réception des offres : le 04 août 2025 à 10 heures.

5. Délai de validité des offres : 120 jours.

6. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître d'Ouvrage également indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

7. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Les dossiers de candidature, entièrement rédigés en langue française, comprendront obligatoirement, y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire de la commande publique :

* Lettre de candidature [DC 1 ou forme libre].

* Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier [DC2 ou forme libre] :

a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

* Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat [DC2 ou forme libre].

* Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat [DC2 ou forme libre] :

* déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;

* déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les missions de Maîtrise d'œuvre réalisées dans le domaine de l'eau potable au cours des trois derniers exercices :

* liste des principales références de missions équivalentes achevées dans le domaine des réseaux d'eau potable réalisées au cours des trois dernières années, indiquant notamment l'objet des travaux, le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la four-niture d'un certificat de capacité ;

* en raison de la présence partielle d'amiante dans les revêtements en béton bitumineux dans une partie limitée du secteur D (sur une longueur de 130 ml), justification de la capacité et/ou de la qualification professionnelle du candidat pour les prestations relatives aux problèmes liés à l'amiante dans le cadre SS3.

* éventuels certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation ;

* liste détaillée du personnel spécialisé dans le domaine des infrastructures d'eau potable.

Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

1 / Valeur technique de l'offre 50%.

2 / Prix 40%

3 / Délai d'exécution justifié par le calendrier d'exécution : 10%

9. Renseignements complémentaires :

Pour obtenir tous les renseignements administratifs ou techniques complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les concurrents devront transmettre leur demande uniquement par voie électronique par l'intermédiaire du profil acheteur indiqué au §1 ci-dessus.

10. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex

Téléphone 04 95 32 88 66 - Télécopie 04 95 32 84 55.

Voies de recours : Voir les Articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative.

11. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 07 juillet 2025.

Le Maire, Jean-Baptiste SANTELLI.

Monsieur le Maire de la Commune de Prunelli di Fium'Orbu
SIREN n° 212002513

« Avis de convention de location-gérance »

Par acte sous seing privé en date du 26 mai 2025, la convention de location gérance du fonds de commerce de restauration, débit de boissons licence 3ème catégorie, épicerie et licence à emporter du CAFFÉ BUTTÉA situé à PRUNELLI DI FIUM'ORBU - Village - Place du village - 20243 Prunelli di Fium'Orbu, au profit de Monsieur ALBERTINI Jean-Pierre né le 02 novembre 1962 à PARIS demeurant à ancienne gendarmerie - Prunelli village - 20243 Prunelli di Fium'Orbu, immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 800 011 082, consentie par Monsieur le Maire de la commune de Prunelli di Fiumorbu dont le siège est situé à Prunelli di Fiumorbu - Migliacciaru - 20243 Prunelli di Fium'Orbu sous le n° SIREN 212002513 ; prendra effet le 26 mai 2025 pour une durée d'un an.

N° 39

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 007/TX/2025

L'avis implique un marché public

Objet : L'implantation d'un réseau d'irrigation au Pôle de compétences d'Altiani

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Oui

Lot N° 01 - Captage, station d'exhaure

Lot N° 02 - Réseaux de transferts

Lot N° 05 - Génie civil et équipement de la station de reprise

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique

40% Prix des prestations

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 21/07/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 04/07/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 40

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice
Avenue Paul Giacobbi
BP 618 - 20601 BASTIA
Tél : 04 95 30 95 30
SIRET 33035573600019

Référence acheteur : 006/PI/25

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : PRESTATIONS DE CONSEILS EN COMMUNICATION POUR L'ODARC

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure : Division en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

55% Valeur technique de l'offre

45% Prix des prestations

Dépôt dématérialisé : Activé

Remise des offres : 05/08/25 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 02/07/2025

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

DERNIERES MINUTES

N° 41

INTENS'ELEC

S.A.S.U. au capital de 15.000,00 Euros

Siège social : 31, Allée Jaune

ZA Purettonne - 20290 Borgo

R.C.S Bastia : B 790 521 496

Suivant Assemblée Générale Extraordinaire du 25/06/2025, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 15.000,00 Euros pour le porter de 15.000,00 Euros à 30.000,00 Euros par voie d'émission de 1500 actions ayant chacune une valeur nominale de 10,00 euros.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention.

N° 42

ELBRA

SARL au capital de 80.000 €

Siège social : Dirudo

20221 Valle Di Campoloro

RCS Bastia 508 545 068

Rectificatif de l'annonce parue sous le n°L250009052 dans l'édition du 04/07/2025 en page 13. Il fallait lire : Date de clôture 23/06/2025 et non 31/05/2025.

N° 45

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF ENTRE

SINOPIA

SARL au capital de 150.000 euros

Siège social :

1, Rue du 1er Bataillon de Choc

Lieudit Castel Vecchio, 20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 432 087 617

Et :

SINOPIA PEINTURE

SAS au capital de 210.000 euros

Siège social :

1, Rue du 1er Bataillon de Choc

Lieudit Castel Vecchio, 20090 Ajaccio

Société en formation

Suivant acte sous signature privée en date du 22/05/2025, la société SINOPIA et la société SINOPIA PEINTURE ont établi un projet d'apport partiel d'actif placé sous le régime juridique des scissions, aux termes duquel la société SINOPIA a fait apport à la société SINOPIA PEINTURE de sa branche complète et autonome d'activité de Rénovation intérieure (peinture), évaluée à 210.000 Euros, moyennant la prise en charge par la société SINOPIA PEINTURE, solidairement avec la société SINOPIA, du passif correspondant, évalué à 530.655,32 Euros. L'actif net apporté s'élève donc à 740.655,32 Euros.

En rémunération de cet apport partiel d'actif, la société SINOPIA PEINTURE a constitué son capital à hauteur de 210.000 Euros par la création de 2100 actions nouvelles de 100 Euros de nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie, créées jouissance du 01/01/2025 et attribuées à la société SINOPIA. La société SINOPIA PEINTURE étant en cours de constitution, il n'a été émis aucune prime d'apport.

Des termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SINOPIA en date du 01/07/2025 et de la signature des statuts constitutifs de la société SINOPIA PEINTURE en date du 30/06/2025, Il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et la constitution par apports au capital sont devenues définitives en date du 30/06/2025 et que la société SINOPIA PEINTURE a la jouissance des biens apportés depuis la date du 1er janvier 2025.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SINOPIA a décidé : - de modifier à compter du 01/07/2025 l'article 2 des statuts relatif à l'objet social qui est désormais libellé comme suit : La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité. La gestion de titres et de valeurs immobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers. La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoine quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale. L'administration de société. La gestion et l'animation de filiales consistant notamment à fournir du conseil, des moyens matériels et/ou humains, ou encore un accompagnement aux sociétés dans laquelle elle détient des titres de participation et toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Le reste de l'article demeure inchangé. - de remplacer à compter du 01/07/2025 la dénomination sociale "SINOPIA" par "SINOPIA INVEST" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour avis,

N° 46

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SCI ESPACE EXPANSION

En dissolution amiable

Au Capital de 1.524,49 Euros

Chez Madame PATACCHINI Angèle

Lotissement Laetitia

Lieu-dit Orziolo - 20166 Pietrosella

RCS Ajaccio 400 377 263

L'assemblée Générale a décidé en date du 1er juillet 2025, la dissolution anticipée de la Société, à compter de cette date, et a désigné en qualité de Liquidateur, Madame PATACCHINI Angèle, Lotissement Laetitia - Lieu-dit Orziolo - 20166 Pietrosella, et a fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance à cette adresse.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour Avis, la gérance.

N° 47

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE SCI ESPACE EXPANSION

En liquidation

Au Capital de 1.524,49 Euros

Chez Madame PATACCHINI Angèle

Lotissement Laetitia

Lieu-dit Orziolo - 20166 Pietrosella

RCS Ajaccio 400 377 263

L'assemblée Générale ordinaire a approuvé, le 02 juillet 2025, les comptes de liquidations, donné quitus au liquidateur Mme PATACCHINI Angèle deurant Lotissement Laetitia - Lieu-dit Orziolo - 20166 Pietrosella, pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture de liquidation de la Société, à compter du 02 juillet 2025.

Mention en sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour Avis, la gérance.

N° 48

GEALEX

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence des Crêtes

Le Digital 1 - 20000 Ajaccio

444 564 645 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2025, l'AGE a décidé :

- de transférer le siège social du 5, Boulevard Albert 1er, Entrée C, 20000 AJACCIO au Résidence des Crêtes, le Digital 1, 20000 AJACCIO à compter du 1er juin 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 49

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2025 a décidé de la dissolution anticipée de l'EURL CHEZ LOU au capital de 1000 euros, dont le siège social est sis à VILLA, 20217 SAINT-FLORENT, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 925 329 765 000 26 à compter du 30 juin 2025.

Monsieur SAMUEL Louis Paul, gérant, né le 12 juillet 1952 à GHJUNCA, 20246 RAPPALE a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à A VILLA, 20217 Saint-Florent. Les formalités seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Liquidateur.

PRC PLOMBERIE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : San Giovanni
20167 Appietto

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 08/07/2025 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : PRC PLOMBERIE
Siège : San Giovanni, 20167 Appietto
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : Travaux de plomberie et climatisation

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Thomas RANDAZZO, demeurant San Giovanni, 20167 Appietto

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 51

LA RUMEUR DE ST FLO

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 5.000 euros
Siège Social : ZAC Campo Vallone
Lot N°1 - 20620 Biguglia
R.C.S. Bastia 953.066.065

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20/06/2025, les associés, statuant conformément à l'article L.225-248 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la Société.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 52

CASA PITTI

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 euros
Siège social : Av Piccioni
20220 L'Ile-Rousse
482 077 435 RCS Bastia
Siège de liquidation :
Av Piccioni - 20220 L'Ile-Rousse

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur FERRANDI Christophe de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société SAS KAIRO AI, au capital de 300 €.

Siège : 45, Route de la Mer, 20240 Ghisonaccia.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Développement plateforme cartographique interactive avec intelligence artificielle (IA). Référencement d'entreprises, événement, création, commercialisation et intégration d'outils IA.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 300 €.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Monsieur Samih, Lahcen RINGUET, demeurant 45, Route de la Mer, 20240 Ghisonaccia.

N° 54

UNIBAT

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1.500 €
Siège social : Rue René Biancarelli
20137 Porto-Vecchio
Immatriculée au RCS d'Ajaccio
Sous le n°901 630 848

Suivant assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2025, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur Monsieur Franck MARCHAND demeurant Résidence Casa Biguglia 2, 20620 BIGUGLIA, et déchargé ce dernier de son mandat ;

- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

N° 55

PAOLI SOLAR

Forme : SAS
Au capital de : 1000 €
Siège social : Navaggia - 20170 Levie
RCS 801 331 430

AVIS DE CLÔTURE

Par décision du 26/05/2025, les associés statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- Approuvé les comptes de liquidation,
- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,

- Décidé la répartition du produit net et de la liquidation,

- Prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Mention : RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 03.07.2025, il a été créé une Société par Actions Simplifiée dénommée CSC DISTRIBUTION

Objet social : Distribution et commercialisation de vins et spiritueux. Organisation d'événements

Siège social : 4 Saint-Florent (20217), 4, route d'Olzo

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS

Capital social : 1000 €, divisé en 100 actions, libéré en numéraire

Président : M. Christian CALIFANO, demeurant à Bastia (20200), 4, rue Chanoine Colombani, nommé pour une durée illimitée

Agrément des cessions à la majorité de 3/4 des voix

Exercice social clos le 31/12/2026

Immatriculation au RCS de Bastia.

N° 57

EUREX FIFM BASTIA PIGNATONE

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1000 euros
Siège : 69, Rue Paratojo
Le Riviera, 20200 Bastia

Rectificatif à l'annonce légale N°21, parue dans le journal "L'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 13/06/2025 - N°7086, concernant la Dissolution Anticipée de la SARL PIGNATONE.

Il fallait lire : L'AGE réunie le 30 Avril 2025 a décidé la dissolution de la Société.

Et non : L'AGE réunie le 2 Juin 2025, comme cité par erreur.

Le reste sans changement.



N° 58

MCC

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 5000 euros
Siège social : Rue Jean Pierre Gaffory
Résidence le Nina - Bât B
20600 Bastia
839 948 619 RCS Bastia

TRANSFERT DE SIÈGE

Par procès-verbal en date du 7 juillet 2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège Rue Jean Pierre Gaffory, résidence le Nina, Bât B, à BASTIA (20600) à Lotissement 33, L'OREE du LANCON, route du LANCON à BIGUGLIA (20620), à compter de ce jour. L'article 4 a été modifié en conséquence.

Pour avis,

TotalEnergies Marketing Corse

SAS au capital de 1.395.979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence « Le Desk »
Chemin de Paratojo, 20200 Bastia

AVIS DE CONVENTION DE LOCATION GERANCE

Par acte sous seing privé en date du 8 Avril 2024, la convention de location gérance du fonds de commerce de distribution de produits pétroliers et dérivés du fonds de commerce de station-service « TotalEnergies ARINELLA » situé à BASTIA - 20600 - Relais de l'Arinella Station TotalEnergies -, consentie par TotalEnergies Marketing Corse, SAS au capital de 1.395.979 Euros, dont le siège social est - Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n° 662 054 188, à la SAS Brunini et Cie, immatriculé au RCS de Bastia sous le n° 342 355 286, prend effet le 01 janvier 2024 pour une durée de trois ans.

PLUS RAPIDE

PAIEMENT CARTE BANCAIRE

ACCÉPTE

DANS NOS BUREAUX

TELEPHONE 04 95 32 04 40

N° 60

CASTEL INVEST

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 558.000 euros
Porté à 758.000 euros
Siège social : 5, Rue Maréchal d'Ornano
20000 Ajaccio
908 600 430 RCS Ajaccio

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 08/07/2025 que le capital social a été augmenté d'une somme de DEUX CENT MILLE [200.000,00] euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 558.000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 758.000 euros

Pour avis, La Gérance.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erabajolo

20600 BASTIA

PROCHAINE PARUTION

18/07/2025 - N° 7091

Annonces légales

**TRANSMETTEZ
VOS FICHIERS AU FORMAT WORD**



votre contact : **Albert TAPIERO**

☎ 04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

al-informateurcorse@orange.fr

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information : le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- ☐ Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- ☐ Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

☒ Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

☒ Ci-joint mon règlement par

☐ CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN ☐ CARTE BANCAIRE
N°

Expire fin Clé

les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



Patrimoine

Le savoir-faire ancestral du brocciu est-il en danger ?

Vive inquiétude parmi les éleveurs et producteurs corses: le projet de modification du cahier des charges de l'AOP Brocciu allongerait le délai de transformation du lactosérum.

Une menace pour le savoir-faire ancestral et l'identité même de cette spécialité emblématique de l'île

Les voix des éleveurs et transformateurs se sont élevées dans toute la Corse lors des derniers jours. Mossa Paisana, Via Campagnola et Casgiu Casanu ont tour à tour marqué leurs craintes vis-à-vis d'un projet de modification du cahier des charges de l'AOP Brocciu décidé par son conseil d'administration. Si les deux syndicats agricoles et l'association régionale des producteurs de fromages fermiers de Corse saluent certaines avancées que cette réforme pourrait sacraliser - comme la reconnaissance formelle des parcours pastoraux en chênaies et châtaigneraies qui vient «réparer une incohérence historique du cahier des charges» - ils relèvent des points qui «soulèvent de lourdes inquiétudes quant à l'avenir de la filière fermière, de la production laitière insulaire et du lien vivant entre le produit et son territoire». Au premier rang desquels un projet d'allongement du délai de transformation du lactosérum de 40h à 72h. Du côté de Mossa Paisana, si on dit comprendre «les contraintes techniques exprimées par certains opérateurs, notamment dans les périodes de tension logistique», on s'alerte des conséquences que cette modification pourrait entraîner à moyen terme. «Si on allonge le délai de transformation du lactosérum à 72h,

cela veut dire qu'on va pasteuriser le lait. Or le brocciu reste un fromage frais, fait avec du lait frais», insiste Romain Rubini, président du syndicat. Éleveur ovin et président du pôle élevage à la Chambre d'agriculture, il affirme qu'en cas de pasteurisation du lait, le processus de fabrication du brocciu n'aurait plus rien à voir avec son savoir-faire ancestral. Selon lui, le report de la transformation du lait «s'il ouvre la voie à une transformation moins artisanale, pourrait mener à une standardisation et une dilution de son identité. Et puis cela peut créer une aubaine pour les industriels. On ne peut pas mettre en concurrence un berger qui va se lever à 4 heures et va produire un brocciu le matin pour aller livrer ses clients ensuite, et un industriel à qui on va octroyer la possibilité de faire un ramassage tous les trois jours, et qui va proposer un produit au même prix».

«On perdrait inévitablement de la qualité sur le lait qui, réglementairement parlant, ne sera plus du lait frais. Et donc on touche à la qualité du produit», tempête pour sa part l'association Casgiu Casanu qui rappelle que dans une telle hypothèse, l'AOP Brocciu serait «la seule AOP fromagère avec de tels délais délirants pour du lait. Les AOP existent pour identifier et protéger un produit. Notre brocciu, fromage qui fait partie de l'histoire de la Corse, est le seul produit de la filière lait corse, vendu en frais, ayant obtenu une AOP. Ce n'est certainement pas pour le dévaloriser et le tirer vers le bas. La réputation du brocciu en a fait un emblème du patrimoine culturel et gastronomique de la Corse». Dans la même veine, le

syndicat Via Campagnola souligne que «le cahier des charges d'une AOP s'appuie presque exclusivement sur la réalité de l'existence d'un produit, son antériorité historique et culturelle dans une société, son mode de fabrication ancestrale et son ancrage territorial avéré. Au-delà du débat suscité par la modification du cahier des charges de l'AOP Brocciu Corse, il convient de constater que ce n'est que le fruit d'une situation: la filière lait va mal. En parlant exclusivement du produit et de mise en marché on oublie que pour faire du brocciu il faut du lait, que pour faire du lait il faut des brebis et des chèvres et que pour les élever il faut des bergers et qu'aujourd'hui des bergers qu'ils soient livreurs de lait ou producteurs fermiers il n'en reste plus beaucoup». Face à cette levée de boucliers, dans deux communiqués distincts publiés le 8 juillet, l'Ilocc*] et le conseil d'administration de l'AOP Brocciu ont déclaré que cette modification du cahier des charges est «le fruit de plus de dix ans de travail collectif mené avec l'ensemble des acteurs de la filière» et répond aux nouveaux défis et à la nouvelle réalité de la filière. «Aujourd'hui, les obligations techniques et alimentaires ne sont plus compatibles avec la réalité du terrain. Refuser d'adapter le cahier des charges à ces évolutions met en péril l'existence même de l'AOP Brocciu», soutient l'Ilocc. Le conseil d'administration de l'AOP a prévu une série de réunions d'informations jusqu'à fin juillet dans les micro-régions afin que l'ensemble des propositions puissent être soumises aux acteurs de la filière. ■ **Manon PERELLI**

*Interprofession laitière ovine et caprine de Corse

Démographie

En 2050, 40 000 ménages de plus qu'en 2021 en Corse

Dans une étude publiée début juillet 2025, l'Insee indique que si les tendances démographiques et les comportements de cohabitation se poursuivent, en 2050, la population corse devrait atteindre 383 000 habitants et 196 000 ménages. Soit une hausse de 40 000 ménages sur la période 2021-2050, avec en moyenne 1400 ménages supplémentaires par an. De 2008 à 2021, le nombre de ménages dans l'île a augmenté de 1,6 % par an, soit 0,7 point de plus que la moyenne nationale; ce qui place la Corse en tête des régions métropolitaines pour la croissance annuelle du nombre de ménages. Entre 2021 et 2050, le nombre de ménages n'augmenterait plus que de 0,8 % par an, mais la Corse resterait au premier rang des régions métropolitaines qui présentent une croissance du nombre de ménages deux fois plus rapide qu'en France métropolitaine (+ 0,4 %). Cette progression serait d'abord de 2 000 ménages supplémentaires par an entre 2021 et 2030 pour tomber à 1100 entre 2030 et 2050. Cette évolution du nombre de ménages tient à trois grands facteurs: la croissance de population élevée en Corse, du fait d'un solde migratoire excédentaire, avec un nombre d'arrivées bien supérieur à celui des départs; le vieillissement de la population corse, qui contribuerait à la hausse du nombre de ménages et des structures familiales tendant vers une décohabitation. D'ici 5 ans, le vieillissement de la population devrait contribuer davantage à la hausse des ménages, plus particulièrement en Haute-Corse tandis qu'en Corse-du-Sud, l'effet lié à la croissance démographique dominerait encore. Par ailleurs, en 2050, la proportion de ménages composés d'une personne seule en Corse atteindrait 40 %, contre 33 % en 2021. Cette augmentation, deux fois plus rapide que celle de l'ensemble des ménages, serait principalement due aux séparations de couples et à l'augmentation de la population âgée. ■ AN

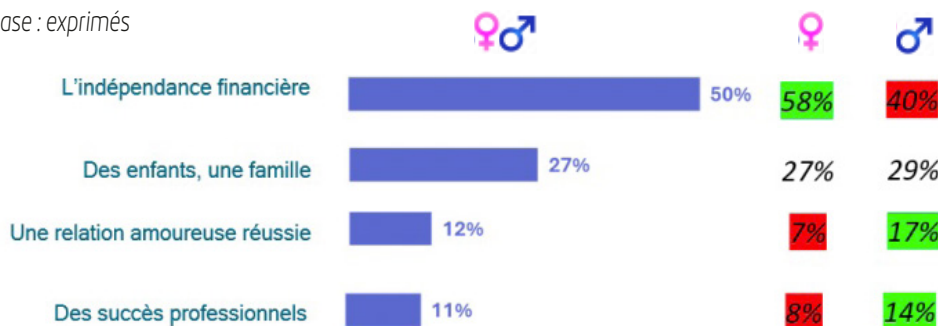
Société

60 ans d'indépendance financière des femmes: le point

Le 13 juillet 1965, les femmes françaises mariées obtenaient le droit d'ouvrir et gérer un compte en banque sans l'autorisation de leur époux. Il leur était aussi accordé le droit de travailler sans avoir à demander l'accord de leur conjoint. Soixante ans plus tard, les Françaises ont-elles bel et bien pris le pouvoir sur leur argent? C'est ce qu'ont tenté de savoir La France Mutualiste et Bpifrance Le Lab au travers d'une enquête menée par l'Ifop après de 2 500 Français [es] mais aussi d'entretiens. Il en ressort que l'image de la femme définie par son rôle familial appartient au passé: aujourd'hui, un Français sur deux estime que disposer de ses propres ressources financières est la clé de l'équilibre personnel d'une femme; ce chiffre a doublé en moins de 40 ans. Et pour 58 % des femmes, l'indépendance financière est le facteur le plus contributif à leur équilibre personnel, très loin devant les enfants et une famille [27 %]. En régions Paca et Corse, elles sont 52 % à faire passer l'indépendance financière au premier plan. Il apparaît aussi que pour les femmes, l'indépendance financière ne borne pas à «bien gagner sa vie» ou accéder à plus de confort matériel, c'est d'abord ne pas dépendre de son conjoint ou de proches [48 % le mentionnent avant toute autre considération au plan national et 40 % en Paca et Corse]. Cette quête d'autonomie personnelle reste cela dit encore trop souvent fragilisée par des emplois moins rémunérés [frein cité par 59 % des répondants], le temps consacré au soin de la famille et des carrières hachées [freins cités chacun par 44 % des répondants]. ■ AN

QU'EST-CE QUI SELON VOUS CONTRIBUE LE PLUS À L'ÉQUILIBRE PERSONNEL D'UNE FEMME AUJOURD'HUI ?

Base : exprimés



Les chiffres de la semaine

52 %

des Français jugent possible d'effectuer un trajet vers un lieu de vacances en voiture électrique selon une étude Alphabet France pour Yougov qui porte sur 2025. Dans le détail, 13 % estiment que c'est réalisable «sans difficulté» et 39 % pensent que c'est faisable, mais «avec certaines contraintes: autonomie, recharge, etc.». Les plus jeunes semblent davantage convaincus qu'il est possible d'effectuer le trajet vers leur lieu de vacances en voiture électrique: 61 % des 18-24 ans et 63 % des 25-34 ans. Le taux de réponses positives diffère aussi selon la région: 58 % des habitants de la Région parisienne pensent possible d'effectuer un trajet vers un lieu de vacances en voiture électrique contre 46 % dans le Sud-Est.

0,2 %

d'augmentation des prix sur un an pour le marché d'immobilier de bord de mer, (contre une hausse nationale moyenne de 0,4 %) avec un prix moyen au m² de 4888 € (appartements et maisons confondus): selon une étude de SeLoger; les prix de l'immobilier dans les stations balnéaires se stabilisent. Les littoraux de Paca et de l'Atlantique, quoiqu'ils restent les plus chers, voient une pause dans l'évolution des prix (+0,6 % et +0,1 % sur un an). La Bretagne et la Manche enregistrent une hausse de 0,6 % et 1,3 % sur un an. Le Languedoc-Roussillon affiche un recul marqué de 4,4 % sur un an. Exception notable à cette tendance: la Corse où les prix ont augmenté de 8,6 % sur un an.

650 000

personnes ont basculé dans la pauvreté en l'espace d'un an en 2023, soit la progression la plus forte depuis 1996, indique l'Insee. Le taux de pauvreté a atteint 15,4 %, après 14,4 % en 2022, soit un niveau et une hausse également record. Il en va de même concernant les inégalités: les 20 % les plus riches ont eu des revenus 4,5 fois supérieurs aux 20 % les plus pauvres.



EXPOSITION

Hystérésia

Ils s'appellent Transit 5B-5, LES 1, Solrad, Secor, Oscar, Isis, ou encore Tiros... À plusieurs milliers de kilomètres de la Terre, ils tournent au-dessus de nos têtes. Lancés pour la plupart au cœur de la guerre froide, ces satellites ont alimenté les nouvelles routes de l'information, servi de support aux systèmes de renseignement, aux états-majors ou aux scientifiques. Ils ont observé, guidé, photographié, transmis, puis ils ont cessé de fonctionner normalement et sont devenus des «ruines technologiques» qu'on a déplacées sur des orbites cimetières. Pourtant, revenus à la vie de façon inexplicable, ils continuent d'émettre des ondes radio lorsque le soleil touche leurs panneaux; des signaux résiduels que des radios amateurs ont pu capter. Ce sont des satellites «zombies», entre la vie et la mort. De quelle mémoire sont-ils encore les messagers? Aram Kebabdjian est docteur en philosophie, auteur de romans et de nouvelles, et dramaturge. Stéfane Perraud est plasticien, il vit et travaille à Paris. Il développe depuis plusieurs années des œuvres où l'art, la science et la fiction se rencontrent et s'interrogent. Ensemble, ils ont conçu *Hystérésia*: une installation sonore de plein air qui capte les ondes de trente-et-unes de ces ruines technologiques et qui permet d'écouter en temps réel, au gré de leur passage dans le ciel de Corse, leurs chants résiduels. Cet observatoire mobile permet d'écouter ce qu'elles ont encore à nous dire et souligne leur présence fantomatique. En direct, cette antenne sculpturale traite de façon automatisée les signaux radio émis par ces satellites, pour les diffuser en même temps que les histoires et les récits de ces fantômes, recomposant ainsi une [brève] histoire du ciel. Des actions de médiations seront proposées tout au long de l'été autour de cet événement.

Jusqu'au 26 septembre 2025. Doves de la Citadelle d'Ajaccio. **i** 04 95 50 40 80 & ajaccio.corsica/evenements/hysteresia-a-citadelle-dajaccio/

MUSIQUE

Rock in Bastia

Si la culture rock est bien installée -et de longue date- en Corse, faire du rock en langue corse n'allait pas forcément de soi, nombre de puristes considérant que la seule langue du rock était l'anglais. Puis les choses ont commencé à changer. Et l'an passé, pour la première fois, un festival mettant à l'honneur la langue et la culture insulaires à travers le rock a enfin vu le jour. L'objectif est de casser les codes et de prouver que la langue corse peut «résonner aussi fort que les riffs de guitare!» En plein cœur de Bastia, cet événement organisé par l'association «Rock in Bastia», en collaboration avec le service langue et culture corse de la ville et A casa di e lingue, rassemble les passionnés de musique de tous âges et offre une scène inédite aux artistes corsophones, qu'ils soient confirmés ou amateurs. Au programme: des concerts [le 11, les groupes Snail, El Diablo et Bruit Bleu; le 12 les groupes Little Rock, Soul Revenge et Play out] des performances exclusives et chaque soir les écoles et ateliers de chant locaux assurent la première partie. Pendant les deux jours de festival, exposition du luthier Romain Verfaillie spécialisé dans les guitares électriques.

Les 11 et 12 juillet 2025. Jardins de l'Annonciade, Bastia.

i 04 95 54 20 40 &

agenda.bastia.corsica/agenda/rock-in-bastia-2e-edition/



THÉÂTRE

L'Oiseau vert

Depuis 25 ans, la compagnie Le Thé à Trois anime à Ajaccio l'opération Théâtre dans les quartiers qui permet à qui veut de pratiquer le théâtre et prendre part à un spectacle donné dans différents quartiers de la ville. Pour ce 25^e anniversaire, 18 comédiens, amateurs -confirmés pour la plupart- mais aussi

professionnels qui ont fait leurs premiers pas grâce à cette opération, jouent une adaptation, par Benno Besson, d'une œuvre du dramaturge vénitien Carlo Gozzi. Créée en 1765 à Venise, cette fable théâtrale qui reprend des éléments de la commedia dell'arte a des allures de conte: fée, ogresse, statues qui s'animent, poète devin, oiseau doté de pouvoirs surnaturels... sans oublier roi, reines et enfants princiers dont on a perdu toute trace. Rien à voir avec les Bisounours, cela dit. Ici, on égratigne avec drôlerie les faiblesses et les travers humains, de la gloutonnerie à la concupiscence en passant par la vanité, l'égoïsme forcené, l'inconstance, la duplicité et la soif de pouvoir ou de richesse. Et les maîtres ne valent pas mieux que les valets, seul l'habit les distingue. Au terme de cinq représentations à Ajaccio entre le 30 juin et le 4 juillet, la pièce est présentée cette fois sur la Rive sud du golfe. Entrée libre.

Le 11 juillet, 21 h. Espace Isoella, Pietrosella.

i 04 95 52 87 31



DANSE

Dissidanse Itinérance

Porté depuis 2017 par les chorégraphes Michèle Ettori [compagnie Vialuni] et Hélène Taddei-Lawson [compagnie Art Mouv'], ce festival de danse contemporaine tisse des liens entre la Corse et d'autres régions du monde, à commencer par celles de Méditerranée. À Ajaccio et Bastia, artistes et compagnies venus de différents continents et îles investissent jardins, places, parvis ou cours de musées pour partager leur imaginaire et leur engagement en faveur de la diversité, la liberté d'expression, la tolérance et la créativité. Entrée libre.

Jusqu'au 14 juillet 2025. Ajaccio et Bastia. **i** www.facebook.com/dissidanse

carnets
de bord

par Béatrice HOUCHARD

Le Tour de France
et
les trois cochonnets3 COCHONNETS SEULEMENT?
NOUS SOMMES
DES DIZAINES DE MILLIONS
À AVOIR LES BOULES...

Le Tour de France a repris la route le week-end dernier du côté des Hauts-de France avant de traverser Normandie, Bretagne et d'arriver au Mont Dore le 14 juillet, avant les Pyrénées, le Mont Ventoux, les Alpes... et la grimpe de Montmartre du dernier jour, clin d'œil aux JO de Paris. Le tout avant les Champs-Élysées, comme depuis pile cinquante ans.

Avec le Tour de France souffle un petit vent de légèreté bienvenu, croisant parfois même la politique. Jadis, l'écrivain Antoine Blondin était formel: «*Le Général de Gaulle dirige la France onze mois sur douze; en juillet, c'est Jacques Goddet*», alors directeur du Tour de France. Aujourd'hui, le boss s'appelle Christian Prudhomme, dont le Premier ministre François Bayrou affirme, dans une interview à *Paris Match*, qu'il aurait «*toute sa place au gouvernement*».

Maire de Pau, François Bayrou ne peut pas négliger le Tour de France: après Paris et Bordeaux, sa ville est celle qui a le plus souvent accueilli une étape. Le 19 juillet, ce sera la soixante-seizième fois. Et Pau est sans doute l'unique ville de France où une élue municipale, Josy Poueyto, est «*déléguee au Tour de France*».

Christian Prudhomme aurait-il pour autant envie de passer de la voiture rouge qui ouvre la route du Tour à un gyrophare ministériel? C'est vrai qu'il a de vraies qualités d'un politique. En dehors du mois de juillet sur les routes et d'un mois d'août où il dort pour récupérer, il passe son temps à visiter les communes, à serrer la main des maires, des présidents de départe-

tements et de régions et aux responsables d'associations les plus diverses, afin de préparer les parcours des Tours ultérieurs.

Il connaît mieux que personne les soucis des populations et est familier de la «*France des oubliés*» que n'oublie justement pas la Grande Boucle. Il avait senti monter le mouvement des «*Gilets jaunes*». En prime, comme tout élu qui se respecte, il ne rechigne devant aucune spécialité locale et passe avec appétit des tripoux de Corrèze aux vins de Bourgogne, de la choucroute alsacienne aux huîtres de Marennes-Oléron. On le verrait bien sur les marchés en train de distribuer des tracts à son effigie. Mais il semble, en dirigeant le Tour de France, réaliser un rêve d'enfant qui vaut toutes les carrières politiques. Pourquoi Christian Prudhomme serait-il le énième ministre des Sports d'un gouvernement promis à on ne sait quelle motion de censure?

LIEUX DE MÉMOIRE

Qui dit juillet dit Tour de France mais aussi vacances et loisirs. Même la boutique officielle de l'Élysée a sorti sa collection d'été. Comme à Buckingham Palace, on peut y commander des coquetiers, des torchons, de la papeterie, des jouets, des lunettes de soleil, une montre, un simple pins ou même une boule à neige de l'Élysée, qui sera du plus grand chic dans votre salon. Le but est de vanter des produits 100 % français: parapluies de Cherbourg, coutellerie de Thiers (proscrits dans les cartables), porcelaine de Limoges, galettes bretonnes.

Si vous faites une commande, vous recevrez une carte de remerciements de Brigitte et Emmanuel Macron.

Dans les nouveautés de l'été, j'ai été intriguée par des triplettes de pétanque superbes, siglées «*RF*» comme République française. Mais surtout par la mini-sacoche à cochonnets (trois cochonnets bleu, blanc et rouge, faciles à distinguer dans le sable ou sur l'herbe), vendue 39 €, plus 5,30 € de frais de livraison. «*Quoi de plus français qu'une sacoche à cochonnets?*» interroge le commentaire sur le site internet de la boutique élyséenne.

Quoi de plus français? J'ai cherché. Rude question, qu'on n'oserait pas poser au Bac, de peur de faire baisser les trompeuses statistiques de réussite. Alors, je me suis replongée dans les Lieux de mémoire du regretté Pierre Nora. Si la sacoche à cochonnets est si typiquement française, elle doit bien figurer quelque part dans l'un des sept volumes du prodigieux ouvrage.

Mais non. Il y a bien, dans le tome III (intitulé Les France) la cathédrale, l'État, le clocher, la vigne et le vin, la galanterie, les châteaux de la Loire, les monuments aux morts, la conversation, etc. Mais pas la moindre trace de la sacoche à cochonnets. Il faudrait que l'Élysée revoie ses classiques. En revanche, sous la signature de Georges Vigarello, j'ai évidemment retrouvé page 884, entre le café et *La recherche du temps perdu* de Marcel Proust, le Tour de France, élevé au rang d'«*institution*». Tant pis pour les cochonnets. ■

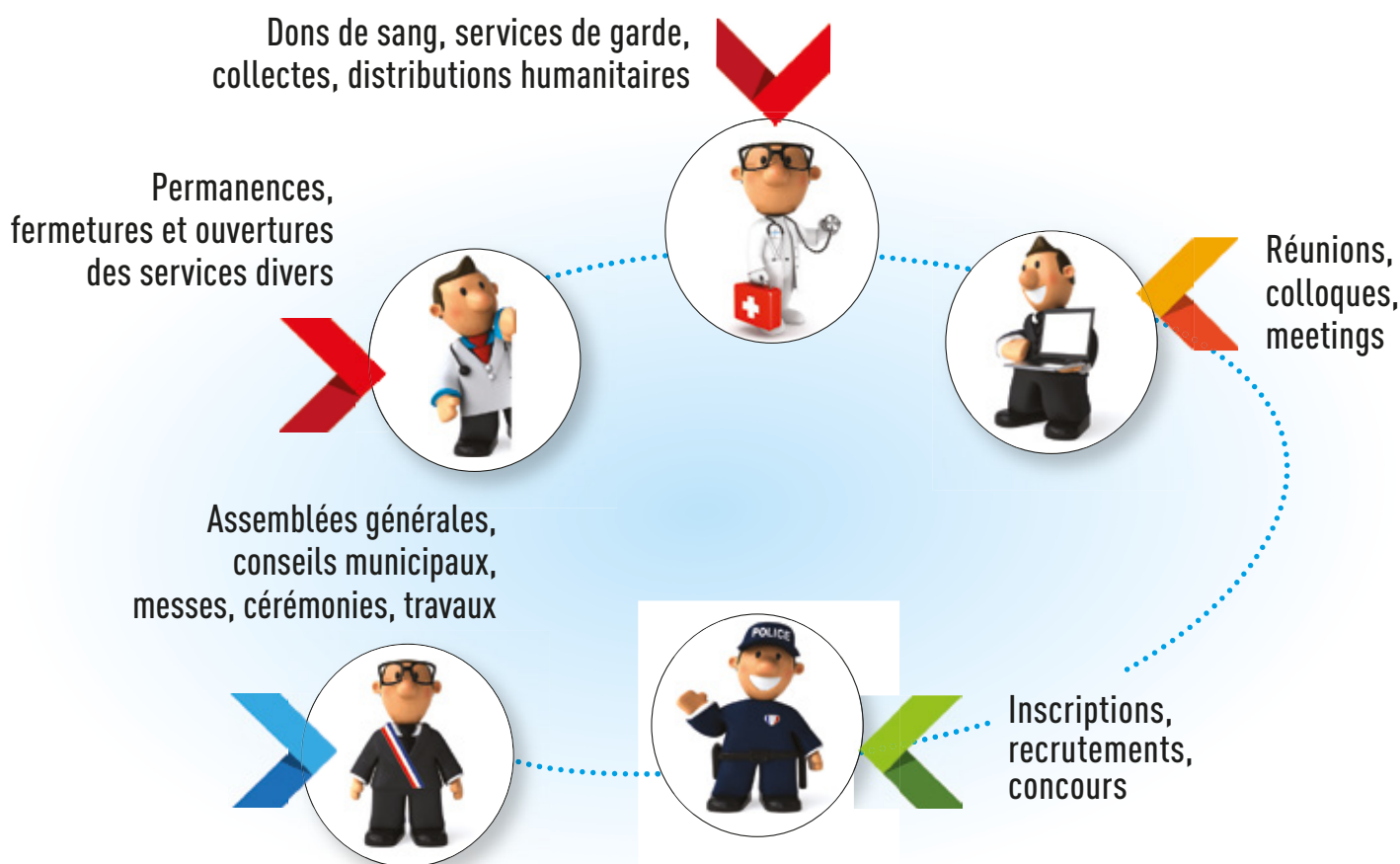
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



**POUR COMMUNIQUER
DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE**

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

